

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8428

Société : R.A.N.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

AKHM 55

REDOUA

Date de naissance :

11/11/65

Adresse :

Tél. :

066.054.1283

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Reda HEJJOU
Spécialiste en Oto-Philo-Laryngologie
et Chirurgie Cervico-faciale
INPF n°1239970

Cachet du médecin :

Date de consultation :

13/02/2023

Nom et prénom du malade :

AKHM 55 REDOUA

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

01.01.2023

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 13/02/2023.

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13/12/23	CDQCL		300M	<i>Dr. Reda HEJJOUJI Spécialiste en Oto-Rhino-Laryngologie et Chirurgie de Cervico-faciale INDR n°12399-</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE ROCHDI Résidence Al Firdaous GH 4 Imm ATT N° 3, Oulfa Casablanca - Tél: 0522 89 32 86	31/02/2023	384,90

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F ROTHESSES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	25533412 00000000 00000000 35533411	21433552 00000000 00000000 11433553	H G B	Coefficient des travaux
	<p>(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>			Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr Reda EJJOUJI

Spécialiste en Oto-Rhino-Laryngologie
et chirurgie Cervico-Faciale

- Diplômé de la faculté de Médecine et de pharmacie de Rabat
- Ancien Médecin du CHU de Montpellier
- Ancien Interné à l'Hôpital Universitaire de Poitiers



الدكتور رضى حجوji

اختصاصي في جراحة الأذن، الأنف و الحنجرة
و جراحة الوجه و العنق

- خريج كلية الطب و الصيدلة بالرباط

- طبيب سابق بالمستشفى الجامعي بمونبلييه

- طبيب داخلي سابق بالمستشفى الجامعي بواتييه

ORDONNANCE

Casablanca Le:

13/2/123

PHARMACIE ROCHDI
Résidence ALFIDAOUS
GH 4 Ippm Appart. 17 N° 1701 Oulfa
Casablanca - Tel: 0822 83 32 86
83,50

2) Rhinolaya Prolect

PPV: 110 DH 00

2 pulv 21

22012
24
1 C1
1 R
1 UCI
39 DH 90

2) Betadz spray Nas
110,00

S.V
Spray 21
Am

3) Exome 20 g Godet = 13 x 3,1 → 6,1
(or Bronchial spray)

50,10 =
1 mgomol 500 µg = 3,1 → 7,5

Maphar
Bd Alkamilia N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
Tangamil 500mg cp b30
P.P.V: 50,10 DH



جراحتي 108، شقة 1، أقامه فردوس، الألفي، الدار البيضاء

Lot 108, Appr 1, Residence Perdaous, Oulfa Casablanca

@redahejjouji@gmail.com +212 5 29 95 94 90

5) Extramag 300g IP : nysa Sh \rightarrow 1m
95,00
Géné. S.V. 27/2123

Date de fabrication :
A consommer de
préférence avant fin :
N° de lot :
PPC = 95,00 DHS

Dr. Reda HEJJOUJI
Spécialiste en Oto-Rhino-Laryngologie
et Chirurgie Cervico-faciale
INP : 091239970

Dr. Reda

384,90

PHARMACIE ROCHDI
Résidence ALFirdaus
GH 4 Imm A117 N° 3, Oulfa
Casablanca - Tél: 0522 89 32 86